



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/NGO/LIST/4/Add.1
15 mai 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

LISTE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES PARTICIPANT AUX
ACTIVITÉS DE LA CNUCED

Additif

1. À sa vingt-huitième réunion directive, le 12 mars 2002, le Conseil du commerce et du développement a approuvé la demande de désignation aux fins de l'article 77 de son règlement intérieur présentée par l'International Environmental Law Research Centre et par la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique.

2. Les rubriques suivantes doivent donc être ajoutées à la liste des organisations non gouvernementales participant aux travaux de la CNUCED:

<u>Catégorie spéciale</u>	<u>Classement</u> ¹	<u>Session à laquelle l'organisation a été désignée</u>
IELC International Environment Law Research Centre	C.1/C.3	TD/B/EX(28)
IFOAM Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique	C.1/C.3	TD/B/EX(28)

3. En conséquence, le nombre d'organisations non gouvernementales inscrites sur la liste s'élève à présent à 189, dont 104 dans la catégorie générale et 85 dans la catégorie spéciale. Seize ONG nationales sont inscrites au registre.

¹ Les ONG de la catégorie spéciale peuvent participer aux sessions du Conseil du commerce et du développement, ainsi qu'à celles des commissions et de leurs organes subsidiaires indiquées dans la colonne «classement». C.1: Commission du commerce des biens et services et des produits de base; C.2: Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes; C.3: Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.
